

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois de juin à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

**Présents** : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DE-SAYES, Laëtitia GUILLAUME, Magali MARION, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

**Absents** : Jean Dominique PESCHE (pouvoir à Michel POLAUD) et Nicolas DEFRANCE, excusés

**Secrétaire de séance** : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Le PV du Conseil Municipal du 09/06/2023 est approuvé à l'unanimité.

### **1- URBANISME**

#### **1.1 Opération d'Aménagement et de Programmation**

Le Maire rend compte de sa rencontre avec des propriétaires riverains de la zone classée OAP dans le cadre de la recherche d'une solution d'écoulement des eaux pluviales. Un rendez-vous est prévu le 20/06 sur le terrain.

#### **1.2 Demande d'acquisition d'une partie d'une voie communale (délaissé de voirie)**

Le Maire expose à l'assemblée la demande du propriétaire de la parcelle C 242 qui souhaite acquérir la VC n°7 constituant une impasse desservant uniquement sa maison (délaissé de voirie). Après débat les élus donnent leur accord pour céder une partie seulement de la VC n°7 (la longueur de voirie dans le prolongement de sa propriété) et de conserver le reste en voirie communale.

#### **1.3 Construction illégale d'un chalet bois au lieudit les Fosges**

Le Maire donne lecture du courrier du contrevenant et du courrier de réponse, les pénalités financières continuant à s'appliquer pour chaque jour de retard.

#### **1.4 Autorisations d'urbanisme**

Le Maire fait le point sur les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis janvier 2023 et sur les décisions prises.

Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux des commerces Route de la Vallée.

Il informe l'assemblée qu'un article paraîtra sur l'info conseil, invitant les habitants à régulariser les travaux effectués sans autorisation préalable.

### **2- FINANCES**

#### **2.1 Point financier à la moitié de l'année**

Le Maire présente les réalisations au regard des sommes inscrites au budget. Les fortes augmentations des postes électricité et combustibles et des taux d'intérêts au SIVU font que les situations financières des deux budgets sont très tendues.

#### **2.2 Chemin de la Source**

Le Maire explique que la réfection du chemin de la Source a été inscrite au budget et demande à l'assemblée de bien vouloir décider d'engager ou non les travaux cette année, au regard de la situation financière. Les élus décident de reporter les travaux à l'an prochain.

#### **2.3 Frais de déplacement des conseillers municipaux - Délibération**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'exercice de leurs fonctions, les conseillers municipaux (hors membres indemnisés) sont amenés à effectuer des déplacements pour les missions ou représentations qui leur sont confiées, occasionnant des frais de transport.

Il propose que certains frais de transport soient pris en charge par la commune, pour ceux qui le désirent, dans les conditions suivantes :

- Les déplacements sur le territoire de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné ne peuvent prétendre à indemnité
- Hors territoire de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné les déplacements pouvant prétendre à indemnité, pour ceux qui le désirent, devront être supérieurs à 20 kilomètres aller et seront indemnisés sur la base du barème en vigueur sans dépasser une puissance maximale de 7CV.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de rembourser les frais de transport aux conseillers municipaux qui le désirent (hors membres indemnisés) sur la base du barème en vigueur le jour du remboursement sans dépasser une puissance maximale de 7CV.

DIT QUE les frais de transports seront remboursés uniquement hors du territoire de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné, aux conseillers municipaux qui le désirent, seulement pour des distances supérieures à 20 kilomètres aller et sur présentation d'un état de frais, de la convocation et de l'attestation de présence (compte-rendu de réunion).

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 1

### **3- VOIRIE**

#### **3.1 Mise à jour du tableau de classement des voies communales - Délibération**

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été approuvée par délibération du conseil municipal du 18/06/2012.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 22 759 mètres de voies communales.

Il informe de la nécessité de corriger le linéaire du Chemin de la Source afin d'en intégrer la partie basse.

- VC 28      Chemin de la Source      185 m + 237 m = 422 mètres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les délibérations du 12/02/2002 et n°2012-022 du 18/06/2012

ACCEPTE la correction du linéaire pour la VC 28 indiquée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer les actes à intervenir.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 22 759 mètres + 237 mètres, soit un total de 22 996 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

#### **3.2 Journée ambroisie du 29 juillet**

Rendez-vous à 8h à la mairie avec des gants.

### **4- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS**

#### **4.1 Moulin acquisitions**

M. le Maire explique que les actes d'acquisition des parcelles à proximité du Moulin ont été signés chez le notaire le 5 juin.

#### **4.2 Eglise**

Présentation du devis de maçonnerie et d'échafaudage.

#### **4.3 Salle des fêtes : connexion au réseau de chaleur de l'école**

Les travaux commenceront au plus tard le 3 juillet.

#### **4.4 Aménagement du carrefour de Vercours**

Les élus décident de se servir des pierres qui servaient de marches pour l'ancienne mairie pour faire des bancs.

#### **4.5 Panneaux de signalisation**

Les élus ont terminé la pose des panneaux le long de la voirie.

### **5- INTERCOMMUNALITE**

#### **5.1 Adhésion au groupement de commandes « travaux entretien et réfection des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné » - Délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-7 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe ;

Considérant que, conformément aux dispositions des articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre acheteurs afin de passer conjointement un ou des marchés publics.

Considérant qu'un groupement de commandes à vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats et qu'il il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes pour les Travaux d'entretien et de réfection des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Considérant que La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné propose la création d'un groupement de commandes et propose d'assurer les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification de l'accord-cadre.

L'exécution de l'accord-cadre sera en revanche assurée par chaque membre du groupement.

La date prévisionnelle de démarrage de l'accord-cadre « Travaux d'entretien et de réfection des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné » est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'appel d'offres sera constituée. Il s'agira de celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'adhésion de la commune de Saint-Ondras au groupement de commandes ayant pour objet : Travaux d'entretien et de réfection des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ;

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention de groupement ;

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer le marché de type accord-cadre issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Ondras ;

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution du marché.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

#### **5.1 Comptes-rendus de réunions**

Annonce du décès de Raymond Coquet, Maire de Granieu et élu à la Communauté de Communes, à l'âge de 76 ans.

Philippe DECOSSE : sécurité routière (intervention possible à l'occasion d'un rassemblement)

André MOREL-QUERON : commission urbanisme et réunion du Département sur le vieillissement de la population.

Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX : commission enfance et jeunesse et retour sur les résultats du recensement de la population à St-Ondras.

Didier JULLIAN-DESAYES : entretien des chemins de randonnée

Départ de Philippe DECOSSE et Laëtitia GUILLAUME à 23h40.

Fabien TERRAZ : TE38

Michel POLAUD : SYCLUM

## **6 – DIVERS**

Une réunion publique en présence des conseillers départementaux aura lieu le 19 juillet à 20h30 à la salle des fêtes.

Désignation des élus d'astreintes lors des locations de la salle des fêtes.

Info conseil : insertion d'un article annonçant l'installation d'un nouveau médecin à Val-de-Virieu.

Journée de remerciements fêtes du moulin : 13 juillet

La présence de militaires lors de la cérémonie du 11 novembre sera confirmée 1 mois avant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 17 juillet à 20h30 en mairie**